

PROCES VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE MALANSAC
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 10 mars à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mars 2023, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gaëlle ROLLIN, Adjointe au Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 18

Procurations : 3

Etaient présents :

ZEITOUN Hélène – HERVIEUX François – RICHARD Karine - RICHARD Arnaud - CALON Meddhi
- SANTERRE Yoann – MORICE Grégory – GUILLEMIN Anita - Hélène LANN-CORRE - BOULHO
Yvonnick - CLERICE Pierre - DAUPHAS Fabienne - JAGUT Dominique - CASTAGNET Catherine

Absente excusée : LUCAS Manon

Pouvoirs : RETHO Morgane à ROLLIN Gaëlle
THIBOULT Julien à RICHARD Arnaud
DUFAYS Kurt à CASTAGNET Catherine

Secrétaire de séance : ZEITOUN Hélène

Une minute de silence est réalisée en mémoire de Martine RYO-VAILLANT.

Monsieur Julien THIBOULT est installé en tant que conseiller municipal.

2023_03_01 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 Janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité (1 abstention, Mme CASTAGNET Catherine – 17 voix pour) le procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2023.

2023_03_02 FINANCES - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

En l'absence de Madame le Maire, Monsieur François HERVIEUX, adjoint et membre de la commission finances présente les diaporamas associés au vote des budgets et en lien avec les documents adressés en annexe du conseil municipal. Ces documents budgétaires ont fait l'objet d'une explication complète en commission des finances du 28 février dernier.

Budget principal:

Fonctionnement :

recettes 2022 = 2 009 043.94 €

dépenses 2022 = 1 573 179.72 €

excédent 2022 = + 435 864.22 €

report = + 449 889.30 €

excédent cumulé en fonctionnement = + 885 719.58 €

Affectation : RI - C/1068 : 816 719.58 € et RF- C/002 : 69 000 €

Investissement :

recettes 2022 = 288 372.35 €

dépenses 2022 = 774 310.33 €

Déficit 2022 = - 485 937.98 €

Report : néant

RAR Dépenses : 230 000.00 € et Recettes : 774 240.00 € - besoin de financement : 58 302.02 €

Déficit affecté en Dépenses investissement reporté DI - C/001 = 485 937.98 €

budget annexe lotissement Bellevue 4 (Champ du lin):

Fonctionnement :

recettes 2022 = 393 952.87 €

dépenses 2022 = 226 848.33 €

excédent 2022 = 167 104.54 €

excédent cumulé en fonctionnement = C/002 : 167 104.54 €

Investissement :

recettes 2022 = 119 095.50 €

dépenses 2022 = 119 095,50 €

Résultat 2022 : 0

budget annexe photovoltaïques :

Fonctionnement :

recettes 2022 = 47 327.19 €

dépenses 2022 = 29 795.96 €

Excédent 2022 = 17 531.23 €

Affectation C/002 : 6 902.39 € -C/1068 : 10 628.84 €

Investissement :

recettes 2022 = 25 156.00 €

dépenses 2022 = 35 784.84 €

Déficit 2022 = - 10 628.84 €

Affectation C/001 : 10 628.84 €

Vote : à la majorité

Contre : néant

Abstention : 2 voix (Mme CASTAGNET et M. DUFAYS)

Pour : 16 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour et 2 abstentions) :

- Approuve les comptes administratifs 2022 de tous les budgets,
- Approuve les comptes de gestion 2022 du trésorier,
- Approuve les résultats tels que présentés pour l'ensemble des budgets.

2023_03_03_FINANCES _VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Après présentation des budgets primitifs 2023, le conseil valide à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs 2023 présentés comme suit :

BUDGET COMMUNE :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 122 205.00 €

Recettes 2 122 205.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 3 037 837.98 €

Recettes 3 037 837.98 €

BUDGET ANNEXES :

- PHOTOVOLTAÏQUES

FONCTIONNEMENT

Dépenses 47 058.39 €

Recettes 47 058.39 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 39 223.84 €

Recettes 39 223.84 €

LOTISSEMENT BUINO

FONCTIONNEMENT

Dépenses	560 050.00 €
Recettes	560 050.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	280 000.00 €
Recettes	280 000.00 €

Vote : à l'unanimité

Contre : néant

Abstention : néant

Pour : 18 voix

2022_03_04_FISCALITE_VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Compte-tenu de l'information reçue de la Préfecture sur les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte-tenu que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après avoir entendu l'exposé des motifs conduisant à la proposition,

Il est proposé de maintenir les taux,

Vote : à l'unanimité

Contre : néant

Abstention : néant

Pour : 18 voix

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14.68 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.87 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2023_03_05_FINANCES_VOTE DES SUBVENTIONS 2023

(délibération prise en l'absence de Fabienne DAUPHAS, Karine RICHARD, Dominique JAGUT, François HERVIEUX, intéressés dans cette affaire)

Monsieur François HERVIEUX, expose au conseil municipal,

Après examen par la commission finances qui s'est tenue le mardi 28 Février 2023 et après l'envoi d'un complément d'information fait aux membres, il a été décidé de proposer les montants ci-dessous :

ASSOCIATIONS		2019	2020	2021	2022	2023 propositions
UFAC					125	
AFN		115	125	125	125	125
La Patriote	Foot	3000	3150	3150	3150	3 150
	Basket	950	1000	1000	1000	1 000
	Théâtre	305	325	325	325	500
	Trainards	400	420	420	420	420
	Les Fléchettes				300	300
	ragondins	500	525	525	525	525
Malansac loisir activité		50	55	55	230	100
Clackbam (suppr) O'pestacle (en création)		1000	1050	1050	1050	1 100
Harmonie Fanfare		1500	1575	1575	1575	1 575
Blés d'or		400	420	420	420	420
Gym Volontaire		200	210	210	210	400
REX Runners		0	0	0	420	420
Jam Jack		2000	11000	2000	2000	2 000
Associa. Sportive Collège					200	200
Boulistes		100	105	105	105	0
Scouts		400	420	420	1420	ND
EVEIL		3422,6	3234,2	3124,3		0
		1557,5	1571,5	1570,1		0

						0
		8900	8980	8972		0
		3337,5	3367,5	3364,5		0
Girelle		300	315	315	315	200
Accidentés de la vie		90	95	95	95	95
Donneurs du sang		100	105	105	105	ND
Animation MDR Roch		100			100	100
Croix rouge		50	55	55	55	75
Souvenir français		70	75	75	75	ND
Amis de la Santé Lgy		30	35	35	35	0
Sem agri		530	560	560	560	560
Solidarité meubles		30	35	35	35	0
U.D. Sapeurs pompiers		65	70	70	70	100
Chorale Ste Cécile		300	315	0	315	315
COSI		480	475	475	475	475
Carpehaie		800	840	840	840	1 200
Entente du sport		333,75			336,9	ND
VEUFS		100	105	105	105	ND
Resto Cœur		100	105	105	105	105
Arts Martiaux		200	210	210	210	210
AMIS et parents collège		250	265	265	265	265
Banque alimentaire		470	495	495	495	0
Batucansak			1000	700	700	800
Mozaick 0.35 h/HAB			300	300	300	635
APEEM			200	200	200	200
La CoUSETTE			230	230	230	230
Glazik						200
Mosaïque (activité)						50
Le terrier						100
Sous TOTAL		32536,35	43418,2	33680,9	19446,9	18 010.00
APE école publique						0
Cantine Ecole privée		11000	11550	11550	11550	11 550
SOUS/TOTAL		43536,35	54968,2	46730,9	32 171.90	29 560.00
CCAS		12500	12500	12500	12500	18 000
TOTAL		56036,35	67468,2	59230,9	44 671.90	47 560.00

Commentaire :

Mme LANN-CORRE : souhait d'une réflexion communale sur le contrat d'engagement républicain qui selon ses propos porte atteinte à la liberté des associations en imposant un contrôle de l'Etat sur les demandes de subventions (dossier CERFA).

Réponse : Les élus notent cette demande et en parleront lors d'une prochaine commission finances.

Mme GUILLEMIN ne comprend pas les critères d'attribution notamment pour la patriote ou Carpehaie.

Réponse : Certaines subventions sont versées ou augmentées à titre exceptionnel (cas de carpehaie), en fonction des frais (entraîneur à rémunérer...) ou en lien avec le nombre de membres

Plusieurs élus s'interrogent sur l'absence de subvention à l'APE alors qu'elle organise par exemple un gros marché de Noël qui anime la commune

Réponse : l'école est déjà financée par le budget du syndicat.

Vote : à la majorité

Contre : néant

Abstention : 1 abstention (M. CALON)

Pour : 13 voix

(4 personnes intéressées dans cette délibération n'ont pas pris part au vote)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à la majorité (1 abstention, 13 voix pour) les subventions présentées ci-dessus.

2023_03_06_CENTRE ASSOCIATIF – TARIFICATION

Monsieur Arnaud RICHARD, Adjoint présente la tarification validée par la commission finances qui s'est tenue le mardi 28 Février 2023.

	MALANSAC	EXTERIEUR
SALLE HIBISCUS (Grande salle, cuisine et équipements (vidéoprojecteur, four, lave-vaisselle et vaisselle)		
<ul style="list-style-type: none">ASSOCIATIONS - EVENEMENTS A BUT NON LUCRATIF	GRATUIT sans limite	150.00 €
<ul style="list-style-type: none">ASSOCIATIONS – EVENEMENTS A BUT LUCRATIF	120.00 €	250.00 €

<ul style="list-style-type: none"> • PRIVES 	150.00 €	250.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • ORGANISMES PRIVES STATUT COMMERCIAL ET ECONOMIQUE 	75.00 € la ½ journée	75.00 € la ½ journée
SALLES TULIPE ET HORTENSIA (petite salle du bas et grande salle du haut)		
<ul style="list-style-type: none"> • ASSOCIATIONS – EVENEMENTS A BUT NON LUCRATIF 	GRATUIT	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • ORGANISMES PRIVES STATUT COMMERCIAL ET ECONOMIQUE 	25.00 € la ½ journée	25.00 € la ½ journée
SALLE PRIMEVERE (Petite salle du haut)	GRATUIT	GRATUIT

Caution : 500 €

Un forfait ménage : 60 €.

Une convention d'utilisation et un règlement intérieur ont été revus et sont portés à connaissance des membres.

Un outil de réservation est en cours de création notamment pour les agents, les associations... En lien avec le site internet (planning).

Par ailleurs, le conseil municipal est informé de la dénomination des salles :

- **Grande salle du bas : SALLE HIBISCUS**
- **Petite salle du bas : SALLE TULIPE**
- **Grande salle du haut : SALLE HORTENSIA**
- **Petite salle du haut : SALLE PRIVEMERE**

Commentaires :

Anita GUILLEMIN : Une date d'inauguration est-elle prévue ?

Réponse : C'est en réflexion en lien avec la commission culture

La question est posée pour la location de l'ensemble du centre associatif ?

Réponse : ce cas n'a pas été abordé pour le moment. Il pourra être discuté en fonction des demandes.

Vote : unanimité

Contre : néant

Abstention : néant

Pour : 18 voix

Après avoir donné toutes les informations nécessaires à la prise de décision, le conseil municipal, à l'unanimité valide les informations présentées ci-dessus et leur mise en application pour l'année 2023.

2023_03_07_PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DES COMMUNES DE QUESTEMBERG ET MALANSAC

Pièces adressées en annexe

Convention cadre - ORT

Annexe 1 – Tableau synthèse des outils de l'ORT

Annexe 2 – Plan d'action

Annexe 3 – Fiches-actions

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – Chartes graphiques / logotypes

Les communes de Questembert et de Malansac, respectivement pôle principal et pôle secondaire de l'intercommunalité, sont lauréates du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de dynamisation de leurs territoires, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Une chargée de mission « Petites Villes de Demain » a été recrutée le 1^{er} août 2021, pour une durée de 3 ans, afin d'assurer le suivi du programme pour les communes de Questembert et de Malansac et pour Questembert Communauté.

La mise en œuvre de ce programme se décompose en trois phases :

- phase 1 : la cosignature avec l'État, le 20 mai 2021, de la **convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain »** qui a acté l'engagement de Questembert Communauté, Questembert et Malansac à rédiger une convention-cadre ;
- phase 2 : la phase d'initialisation, qui se traduit par la **rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** qui fait l'objet de la présente délibération ;
- phase 3 : la phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'**engagement financier des partenaires et de réalisation des actions** inscrites dans la convention-cadre, jusqu'en 2026.

Créé par l'article 157 de la Loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ÉLAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil juridique qui permet aux collectivités locales de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à redynamiser en priorité les centres-villes dans les domaines urbain, économique et social. L'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux (cf annexe 1). Elle est définie à l'échelle du territoire de l'intercommunalité et se décline en secteurs d'intervention.

La convention-cadre a pour objet de :

- présenter les ambitions de Questembert Communauté, Questembert et Malansac sur leurs projets de territoire et en matière de revitalisation des centralités ;
- définir un programme d'action et des intentions de projet sur les communes de Questembert et de Malansac ;
- préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Au terme des études menées dans le cadre du programme PVD (plans de référence des communes de Questembert et Malansac et étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur leurs centres-villes) et de la démarche participative avec les acteurs du territoire et les partenaires du programme, cinq orientations stratégiques ont été définies et sont déclinées en fiches-actions :

AXE 1 : HABITAT - répondre à la forte attractivité résidentielle du territoire

AXE 2 : COMMERCE / ÉCONOMIE - conforter la centralité commerciale historique et augmenter sa fréquentation

AXE 3 : ÉQUIPEMENTS / SERVICES - satisfaire les besoins et intégrer les transitions

AXE 4 : CADRE DE VIE / PATRIMOINES / CULTURE / IDENTITÉ / TOURISME - favoriser les rencontres

AXE 5 : MOBILITÉS - partager l'espace en tenant compte de toutes les mobilités

La stratégie de revitalisation du territoire se décompose en 37 projets, dont chacun fait l'objet d'une fiche-action annexée à la convention-cadre ORT : 19 projets sont localisés à Questembert, 17 projets sont localisés à Malansac, et 1 projet porté sur les deux communes. Ces actions doivent permettre de renforcer le dynamisme de Questembert et de Malansac au sein de leur bassin de vie. Les orientations s'appuient sur les politiques publiques communales et communautaires existantes (PLUi valant SCoT, PCAET, schéma directeur cyclable, schéma des mobilités douces, etc.). La convention-cadre répond aux ambitions inscrites dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 30 décembre 2021.

L'ORT est cosignée par la communauté de communes Questembert Communauté, la commune de Questembert, la commune de Malansac, l'État, la Région Bretagne et la Banque des Territoires. Elle a une durée de 5 ans et pourra être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

Il est essentiel que la revitalisation des centres-villes s'inscrive dans une démarche de projet partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche ne saurait donc être figée et normative ; elle se doit d'être vivante et ouverte à la contribution de chacun. L'engagement de tous les acteurs, intercommunalité et communes concernées, État, Banque des Territoires, Région, Département, bailleurs sociaux et acteurs privés concernés sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de territoire.

Vu la délibération n° 2021 03 B n°06 du Bureau Communautaire du 18 mars 2021 relative à la création d'un emploi non permanent pour les missions d'ingénierie dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain" dont les communes de Malansac et Questembert sont lauréates et validant une convention financière de partenariat entre les trois collectivités pour répartition des frais du nouveau poste ;

Vu la délibération n°2021 03 n°08 du Conseil Communautaire du 31 mars 2021 validant la mise en place d'une convention d'adhésion au programme "Petites Ville de Demain" avec l'État et les communes bénéficiaires, Malansac et Questembert ;

Vu les délibérations n° 2021.038 du 29 mars 2021 de la commune de Questembert et n° 2021_03_14 du 12 mars 2021 de la commune de Malansac validant la mise en place de ladite convention,

Vu la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée le 20 mai 2021 par l'État, Questembert Communauté, Questembert et Malansac,

Considérant l'engagement des collectivités bénéficiaires du programme PVD à signer et à mettre en œuvre une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire,

Considérant les études réalisées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,

Considérant la présentation de l'ORT réalisée lors du conseil municipal de Malansac du 26/01/2023,

Considérant l'envoi du plan d'action et des fiches-actions à tous les membres à l'issue du conseil municipal du 26/01/2023,

Vote : unanimité

Contre : néant

Abstention : néant

Pour : 18 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le contenu de la convention ORT qui expose le projet de territoire de Questembert Communauté, des communes de Questembert et de Malansac, ainsi que les secteurs d'intervention, les orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain pour les communes de Questembert et de Malansac valant Opération de Revitalisation du Territoire, ainsi que tous les documents afférents à cette décision ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023_03_08_ADHESION CAUE (Conseil en architecture)

Madame Gaëlle ROLLIN, Adjointe expose à l'assemblée

Le CAUE est une association qui réunit 75% des communes morbihannaises sur les 254 existantes pour être la seule structure à offrir un service mutualisé d'ingénierie territoriale en urbanisme et en architecture et ce à moindre coût.

Les collectivités peuvent consulter le CAUE sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage. Cette mission de conseil se pratique en amont des études et projets et en dehors de toute maîtrise d'œuvre. L'objectif premier du CAUE est de favoriser la réalisation d'aménagements de qualité.

Il intervient à différentes échelles territoriales, du terrain à bâtir ou de la place à aménager jusqu'à l'échelon intercommunal.

Au service des élus, le CAUE s'attache à promouvoir : l'amélioration du cadre de vie, un développement moins consommateur d'espace, la mixité urbaine et sociale, la préservation du patrimoine naturel ou bâti... Il accompagne les collectivités sur différentes problématiques : la réalisation d'équipements publics,

- l'aménagement d'espaces publics,
- le lancement d'opérations d'aménagement (extension d'urbanisation, renouvellement urbain),
- l'urbanisme réglementaire (PLU, carte communale, etc.),
- la définition d'approche stratégique (plan de développement urbain, charte de territoire, etc.)...

Dans le cadre de leur intervention, les chargés de mission du CAUE appliquent dans les grandes lignes la méthodologie suivante :

1. Dresser un état des lieux et appréhender les besoins
2. Dégager les grands enjeux d'aménagement et de développement
3. Présenter plusieurs hypothèses d'aménagement (atouts et contraintes)
4. Proposer une pré-programmation
5. Organiser le passage de relais pour la mise en œuvre du projet :
 - Choix de la procédure
 - Cahier des charges
 - Sélection du programmiste, du maître d'œuvre ...
 - Accompagner la commune jusqu'à l'achèvement du projet

L'adhésion annuelle est de 0.33 €/habitant, soit pour Malansac une population totale au 01/01/2023 de 2 242 habitants d'où une somme de **739.86 € pour l'année 2023**.

Vote : majorité

Contre : 1 voix (Mme DAUPHAS Fabienne)

Abstention : 3 voix (Mme CASTAGNET Catherine, M. DUFAYS Kurt, Mme LANN-CORRE Hélène)

Pour : 14 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 3 abstentions, 14 voix pour) :

- **DECIDE d'adhérer au CAUE du Morbihan,**
- **VALIDE le montant de la cotisation annuelle de l'adhésion sur la base de 0.33 €/habitant,**
- **DONNE pouvoir à Madame le maire pour signer les documents concernant cette adhésion.**

2023_03_09_COMITES – COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS AU SEIN DES INSTANCES

Suite à l'arrivée de Monsieur Julien THIBOULT, il convient de régulariser les instances en termes de représentation. L'intéressé, contacté s'est positionné sur certaines instances :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de QUESTEMBERG (2 membres titulaires et 2 suppléants) : Titulaires : Gaëlle ROLLIN – François HERVIEUX
Suppléants : Arnaud RICHARD – Hélène ZEITOUN remplacée par Julien THIBOULT

Commission d'appel d'offres

Présidente : Morgane RETHO

Membres titulaires : (3 personnes) : Pierre CLERICE – Julien THIBOULT – François HERVIEUX

Membres Suppléants : (3 personnes) : Anita GUILLEMIN – Grégory MORICE – Yvonnick BOULHO

Commission Environnement, cadre de vie, mobilités

Responsable : Gaëlle ROLLIN

Membres du Conseil Municipal : Anita GUILLEMIN – Hélène LANN-CORRE – Grégory MORICE – Hélène ZEITOUN

Commission Urbanisme - Bâtiments - voirie

Responsable : François HERVIEUX

Membres du Conseil Municipal : Meddhi CALON – Pierre CLERICE – Grégory MORICE – Yvonnick BOULHO – Julien THIBOULT – Gaëlle ROLLIN – Dominique JAGUT

Commission scolaire – enfance - jeunesse

Responsable : Karine RICHARD

Membres du Conseil Municipal : Manon LUCAS – Yoann SANTERRE – Grégory MORICE – Hélène LANN-CORRE – Catherine CASTAGNET

Commission communale des impôts directs (CCID)

Titulaires : (8) – 5 élus : François HERVIEUX – Meddhi CALON – Grégory MORICE - Pierre CLERICE – Fabienne DAUPHAS

Suppléants : (8) – 3 élus : Julien THIBOULT – Hélène ZEITOUN – Arnaud RICHARD

Référént sécurité routière : Julien THIBOULT – Suppléant : François HERVIEUX

Ces instances sont complétées et adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement des arrêts-minutes devant le magasin « Fript'elle » : présentation du projet
La mise en œuvre sera réalisée par les services techniques en interne (peinture au sol, panneaux de priorité...).

Vote à la majorité 2 abstentions (M. JAGUT Dominique et M. CLERICE Pierre)

AGENDA

- Réunion 3^{ème} atelier clim'impact : Jeudi 23 mars à 19h00 en mairie
- Prochains conseils municipaux : Vendredi 10 mars à 20h (vote des budgets) – Jeudi 13 Avril à 20h – Vendredi 9 juin à 20h (date modifiée)
- Réunion CAUE : le mardi 21 mars à 15h00 en mairie
- Conseil communautaire : 20 mars – 16 mai et 3 juillet

Questions des élus :

Mme CASTAGNET : enquête usagers de la gare :

Réponse : L'analyse n'est pas arrivée. Une relance va être faite vers Romane PAYSANT

M. JAGUT Dominique : les usagers se garent sur le parking du Magnum...

Réponse : à voir...

Mme CASTAGNET : Les déposes minutes de la gare (côté Rue Chauvière) devraient rester libres car souvent elles sont souvent toutes utilisées à la journée.

Réponse : La question va être étudiée.

Mme CASTAGNET : Une demande est faite concernant un récapitulatif concernant le projet DOUX.

Réponse : L'étude faune/flore est en cours et pour le moment tout dépend des résultats.

La parole est laissée à l'assemblée :

Mme LEBEDEL : remerciements pour l'aménagement des places proposées devant le magasin FRIP'TELLE

M. BERGER : Explications sur les démarches de l'association « le terrier »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59